

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15272*(
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Elevage de vaches laitières et la suite.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Construction d'une stabulation aire paillée intégrale pour des génisses (45places)

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La modification concerne la nature ou la capacité des activités (par exemple, évolution des capacités exercées ...)

Oui Non

Si oui, renseigner la liste des rubriques concernées par la modification :

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	125	u	D

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

L'exploitation bénéficie d'un récépissé pour 100 vaches laitières datant de 2014. Depuis, les associés Jean Paul et Aline CHOUTEAU ont pris leur retraite. En 2016, Sébastien CHOUTEAU s'est installé sur la ferme familiale.
 Au 1er janvier 2020 l'exploitation a déménagé son siège social à Montchenin.
 Au 1er janvier 2020, Aline CHOUTEAU (l'épouse de David) s'est installée, les effectifs sont maintenant de 125 vaches laitières.

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-B5EQH5FM9

DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

gaec la malcasse

1 LIEU DIT MONTCHENIN

49560

LYS HAUT LAYON

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente modification :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	125	u	D

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

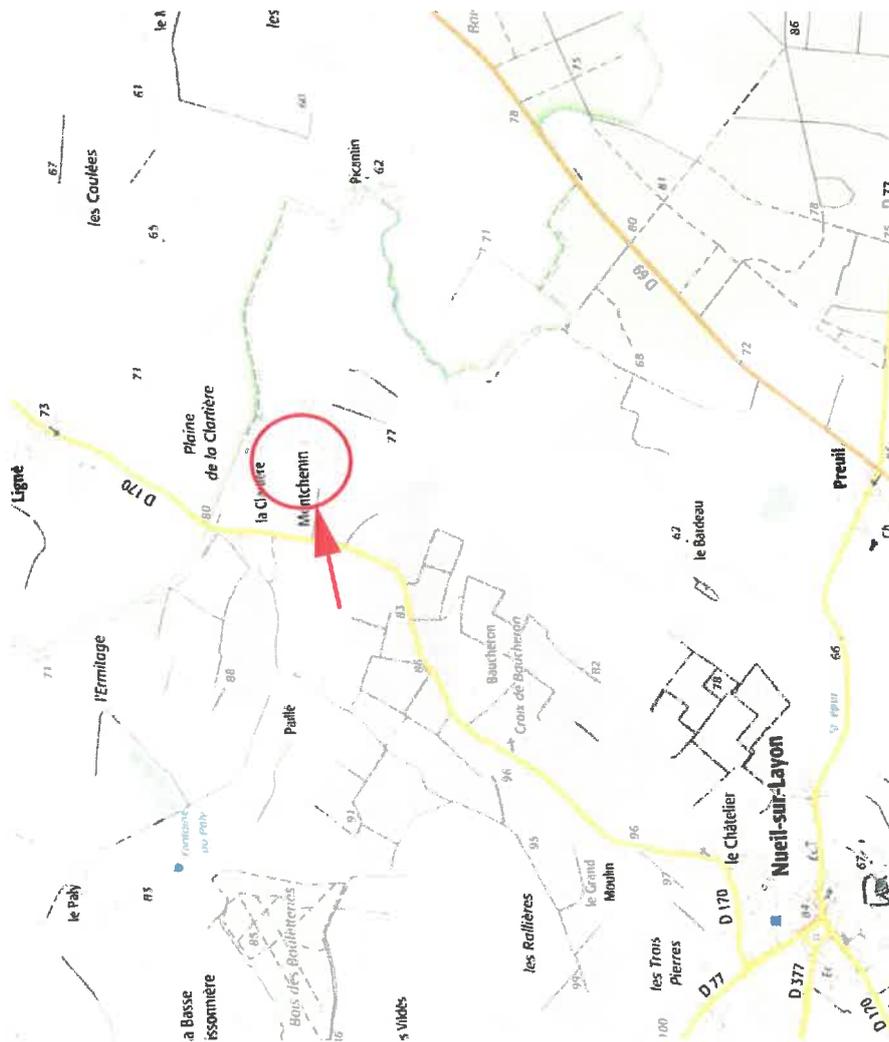
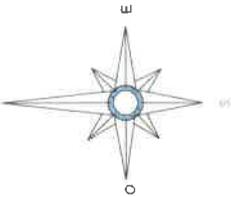
Date de la déclaration de la modification :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>

Nord



GAEC LA MALCASSE
1 bis Montchenin
49560 LYS-HAUT-LAYON



Date de réalisation : 28/07/2020

PLAN DE SITUATION

Ech:1:1

LEGENDE

Projet Démolition

Bâti Existant

Tiers

▲ Coupe terrain

▲ Accès Existant

▲ Accès à Créer

Hf Hauteur faitage

He Hauteur égout

▲ Pente de toiture

AEP

EDF

GAZ

EP

PTT

Réseaux effluents

Végétation existante

Haie à créer

Haie à supprimer

Borne ou Réserve incendie

Limite de propriété

100 m tiers

50 m tiers

35 m cours d'eau

± 0.00 Niveau TN (terram naturelle)

± 0.00 Niveau SF (Sol fin)

Parcelle(s) concernée(s) par le projet
ZL 38, 66, 122, 123



Date de réalisation : 26/07/2020

GAEC LA MALCASSE
1 bis Montchenin
49560 LYS-HAUT-LAYON

SICA HABITAT RURAL

AGRICULTURES & TERRITOIRES AMENAGÉS DURABLEMENT PROJE LA VIE

Projet: 1 bis Montchenin 49420 LYS-HAUT-LAYON

ICPE EXTRAIT DE CADASTRE

Ech: 1:2000

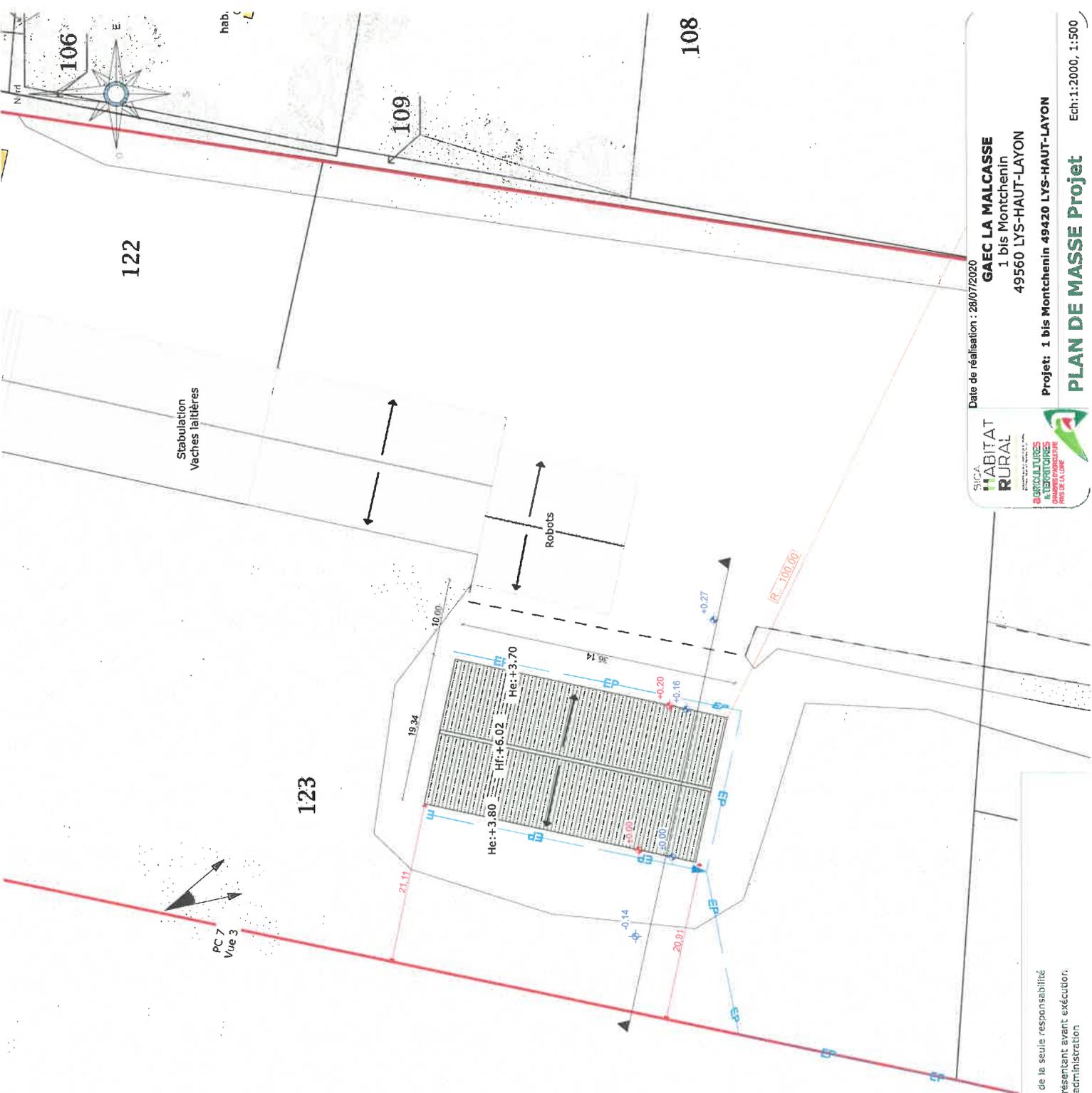
CADASTRE & MASSE (2en1) (1)

Ce plan est destiné à l'obtention d'une autorisation à construire.
Ce plan et ses indications ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des ouvrages, celle-ci étant de la seule responsabilité des entreprises qui réaliseront le projet.
Toutes modifications en cours de réalisation devra recevoir l'avis écrit de l'architecte ou de son représentant avant exécution.
De fait, le maître d'ouvrage est informé que le projet devra faire l'objet d'un modificatif auprès de l'administration avant dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.

LEGENDE

	Projet		Démolition
	Bâti Existant		
	Tiers		
	Prises de vues		
	Coupe terrain		
	Accès Existants		
	Accès à Créer		
	Hf Hauteur faitage		
	He Hauteur égout		
	Pente de toiture		
	AEP		
	EDF		
	GAZ		
	EP		
	PTT		
	Réseaux effluents		
	Végétation existante		
	Haie à supprimer		
	Haie à créer		
	Borne incendie		
	Limite de propriété		
	100 m tiers		
	50 m tiers		
	35 m cours d'eau		
	± 0.00 Niveau TN (terrain naturel)		± 0.00 Niveau SF (Sol fin)

Parcelle(s) concernée(s) par le projet
ZL 38, 66, 122, 123



Date de réalisation : 28/07/2020

GAEC LA MALCASSE
1 bis Montchenin
49560 LYS-HAUT-LAYON

PLAN DE MASSE Projet

SICA HABITAT RURAL
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN HABITAT RURAL
8 DÉPARTEMENTS & TERRITOIRES
CHAMPAGNE-ARDENNES
GRANDS PAYS DE LA SEINE

Projet : 1 bis Montchenin 49420 LYS-HAUT-LAYON
Ech: 1:2000, 1:500

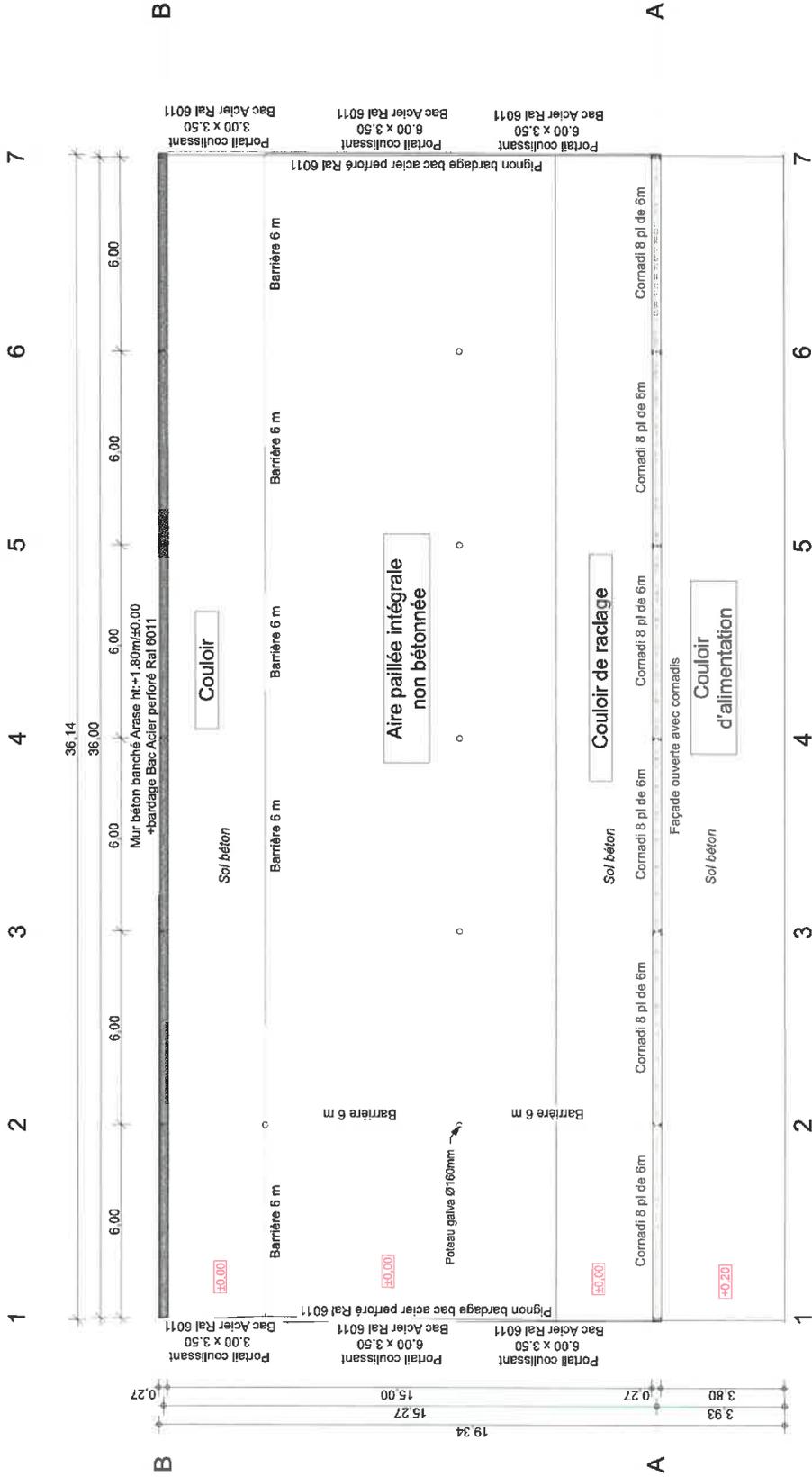
Ce plan est destiné à l'obtention d'une autorisation à construire.
Ce plan et ses indications ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des ouvrages, celle-ci étant de la seule responsabilité des entreprises qui réaliseront le projet.
Toutes modifications en cours de réalisation devra recevoir l'aval écrit de l'architecte ou de son représentant avant exécution.
De fait le maître d'ouvrage est informé que le projet devra faire l'objet d'un modificatif auprès de l'administration avant dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.

LEGENDE



±0.00 Niveau TN
(terrain naturel)

±0.00 Niveau SF
(Sol fin)



Ce plan est destiné à l'obtention d'une autorisation de construire.
 Ce plan et ses indications ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des ouvrages, celle-ci étant de la seule responsabilité des entreprises qui réaliseront le projet.
 Toute modification en cours de réalisation devra recevoir l'aval écrit de l'architecte ou de son représentant avant exécution.
 De fait le maître d'ouvrage est informé que le projet devra faire l'objet d'un modificatif auprès de l'administration avant dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.

Date de réalisation : 28/07/2020

SICA HABITAT RURAL
 Association pour le Développement Rural
 20000 MONTCHENIN
 03 83 31 11 11

GAEC LA MALCASSE
 1 bis Montchenin
 49560 LYS-HAUT-LAYON

PROJET: 1 bis Montchenin 49420 LYS-HAUT-LAYON

VUE EN PLAN

